

PROJET D'ETABLISSEMENT

Centre de : VALRAS – MER ET SOLEIL

I. PRÉAMBULE

Les vacances et les loisirs représentent le cœur de métier et le métier historique de l'AD PEP 34.

Cette dernière a déjà été amenée à se séparer d'un certain nombre de centres temporaires dont il n'était plus possible d'équilibrer les comptes.

Sous la pression du contexte économique et réglementaire, l'AD PEP 34 s'est restructurée. Elle a choisi de concentrer ses offres d'activités sur quatre centres permanents : MALIBERT, PALAVAS, VALRAS, LES ANGLES, et deux ACM gérant les temps d'apprentissage périscolaire (TAP).

Parallèlement aux secteurs des vacances et des loisirs, l'AD PEP 34 a diversifié son offre de service vers le secteur social d'abord, vers le secteur médico-social ensuite.

Elle gère maintenant, en plus des centres de vacances, deux MECS, une MAS, un IME-IMPro, un SESSAD, deux ESAT, une SAESAT, un SAPAD et deux ACM.

II. PRINCIPES ET VALEURS DES PEP

Les PEP sont un mouvement d'éducation populaire qui fondent leur action sur la Charte des Droits de l'Enfant, particulièrement l'article 31 : « les États faisant partie de la Convention Internationale reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique ».

L'AD PEP 34 est attachée au droit de chaque enfant à bénéficier de vacances.

La priorité est donc donnée aux enfants dans l'utilisation des équipements de l'Association.

Après les enfants, la deuxième priorité est donnée aux familles, aux seniors et aux personnes en situation précaire.

L'Association attache une grande importance à l'accueil de personnes handicapées.

L'AD PEP 34 promeut, dans toutes ses actions, les valeurs fondamentales des PEP : solidarité, laïcité, développement d'une société inclusive.

C'est pourquoi il ne peut être question pour elle d'accueillir dans ses établissements des associations ou des groupes qui ne partageraient pas clairement ses principes.

L'Association se réserve le droit d'exclure toute personne ou tout groupe qui profiterait du séjour pour faire du prosélytisme politique ou religieux, ou se rendrait coupable de paroles ou d'actes à caractère discriminatoire ou raciste, ou de violence.

III. FINALITÉ

Le séjour dans un établissement PEP vise à offrir à chaque enfant ou personne accueillie :

- une expérience de la vie en société et des échanges avec des personnes différentes, dans une logique de mixité sociale
- l'acquisition et l'exercice de l'autonomie et l'épanouissement personnel
- la découverte du milieu, l'éducation à l'environnement et à sa protection
- l'enrichissement culturel
- la pratique du sport et d'activités physiques diverses

IV. PRÉSENTATION DU CENTRE

A) Localisation et accès

Le centre Mer et Soleil est situé sur la commune de Valras-plage à 15 kms au sud de Béziers et au cœur de la zone Natura 2000 des Orpellières. Il est situé à l'embouchure de l'Orb, avec un accès direct à la plage.



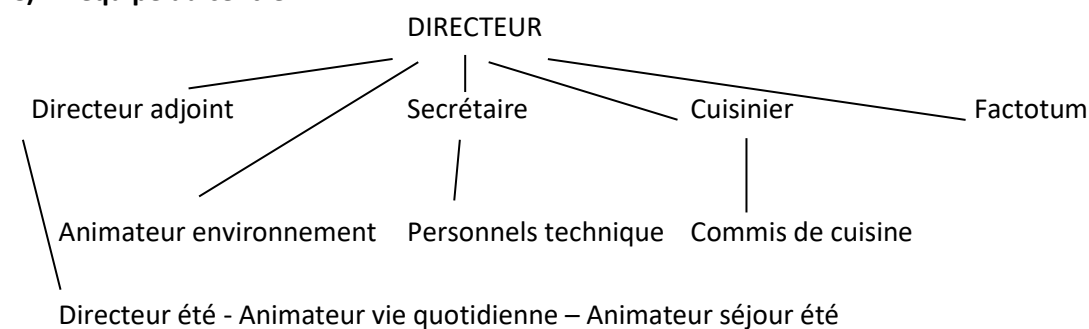
Les Agréments : - DDCS : 034ORG230 - Inspection Académique : 3499BZ2-040

B) Les thématiques du centre

Découverte de l'environnement Méditerranéen

Découverte de l'environnement et pratique sportive (char à voile, voile et canoë)

C) L'équipe du centre



D) Les équipements et les locaux

Le centre propose 5 unités d'hébergement indépendantes avec sanitaires et un accueil l'été sous marabout, 7 salles de classe, une salle de spectacle, trois salles à manger intérieur et une grande cour pour les repas en extérieur, des aires de jeux extérieures aménagées (city stade et toboggan), une cuisine équipée avec préparation des repas sur place. Le centre possède les agréments (DRDJS, Éducation Nationale, Tourisme & Handicap), l'avis favorable de la commission de sécurité valide, les rapports des différents contrôles (APAVE : gaz, électricité, détection incendie. ARS : qualité de l'eau, des repas norme HACCP).





E) La restauration

Un service de restauration en cuisine traditionnelle, préparé sur place à partir de produits de qualité et locaux, permet à chacun d'apprendre ou de réapprendre à se nourrir de façon saine et équilibrée.

Les repas répondent également aux différents régimes et allergies (repas sans porc, végétarien, ...)
De plus, dès les beaux jours, nous vous proposons de prendre vos repas à l'extérieur avec vue sur mer.



F) Les périodes et les types d'accueil

Classes de découvertes	Mars à Octobre
Séjour vacances	Juillet et Août
Séjour sénior	Septembre et Octobre
Événements/séminaires	Toute l'année hors été
Mini-séjours centres de loisirs	En période de vacances

V. ORGANISATION DU SÉJOUR DE VACANCES

A) Projets et activités

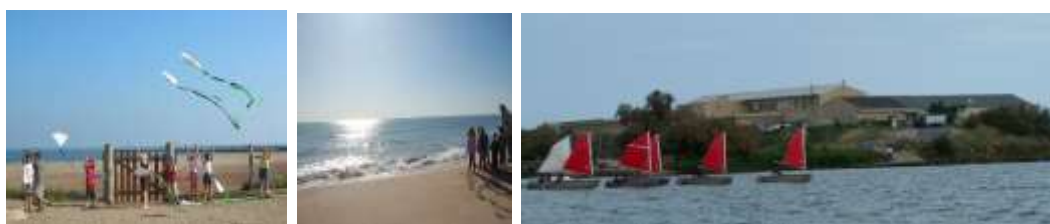
Voir en annexe projet pédagogique.

B) Les objectifs du séjour

Un séjour dans un centre PEP vise à créer tout d'abord un dépaysement favorable à l'immersion dans un milieu naturel nouveau, avec ses particularités et ses potentialités.

Mais c'est aussi l'occasion de mettre en place la solidarité au sein d'un effectif-classe pour assurer une bonne cohésion et une bonne dynamique en vue des futurs apprentissages.

Le centre de vacances grâce à son cadre précis, à la diversité des personnes, des activités proposées, est un lieu privilégié qui doit permettre l'épanouissement personnel ainsi que la promotion de la socialisation des personnes et l'apprentissage à la citoyenneté. Les moyens donnés aux personnes ainsi que le projet mis en place doivent permettre à l'enfant d'affirmer sa personnalité tout en respectant l'autre, et doivent l'amener vers l'autonomie grâce à la possibilité de choix et à la prise d'initiatives par les enfants lors des activités et durant le déroulement de la journée. Je préconise le respect du rythme de vie pour l'ensemble des personnes. La mise en place de règles de vie collective acceptable par tous. Concertations et discussions seront prévues avec les enfants et l'équipe pédagogique pour la mise en place des règles de vie avec une partie négociable et une partie imposée par la législation en vigueur, et le projet pédagogique. La structure doit favoriser les relations entre les différents participants. Il est prévu des temps de concertation collectifs et individuels. Le centre de vacances doit offrir des lieux où l'enfant pourra évoluer librement en toute sécurité. Les activités proposées devront favoriser le développement physique, artistique et intellectuel de l'enfant.



C) Encadrement du séjour

Les jeunes accueillis doivent arriver de divers horizons sans distinction, afin de favoriser une certaine mixité sociale et la découverte de l'autre. L'âge varie de 6 à 17 ans. L'encadrement sera mixte pour chaque groupe (fille, garçon, diplômé, stagiaire) pour des séjours de 7 à 14 jours avec un animateur pour 7 jeunes.

Les animateurs - L'équipe sera constituée de diplômés, de stagiaires (DDJS) qui seront capables d'assurer les activités du centre, ainsi que d'assurer l'encadrement de chaque groupe d'âge. Ils devront accepter et s'investir dans le projet mis en place.

La répartition dans les groupes se fera en fonction des critères suivants (mixité, répartition, diplômés, stagiaire, choix de l'âge, raisons personnelles).

Au sein de chaque groupe, les animateurs devront assurer :

- Le bon fonctionnement de la journée, en respectant les objectifs (rythme, activité mise en place lors de l'élaboration du projet pédagogique).
- La gestion de l'argent de poche, du linge, du courrier, de la toilette, des repas, de la sécurité des personnes et des biens...

Un planning général des activités permettra la répartition du matériel, des activités du centre, des locaux. Ce planning sera tenu à jour par les animateurs de chaque groupe avec l'aide des membres de l'équipe de direction

Les adjoints - Tous devront avoir une formation ou une expérience dans l'animation en plus de la spécificité du poste (voir organigramme).

Assistant sanitaire

- Agit en collaboration avec les animateurs, adjoints et directeurs.
- Il détient l'information par les fiches sanitaires qu'il saura transmettre aux animateurs si besoin.
- Il doit référer au directeur de toutes ses actions (livre journal) il n'agit jamais seul en cas de problème important.
- Il pourra animer des temps de formation sur des sujets en rapport avec la santé (hygiène, habitudes alimentaires, rythme de vie)
- Il aura une fonction éducative et préventive avec l'équipe et les enfants.

Adjoint pédagogique

- Assurer la mise en vie du projet pédagogique
- Coordonner, évaluer le travail des animateurs, assurer la formation continue
- Apporter au directeur toutes les informations positives ou négatives afin d'améliorer la vie du séjour
- Apporter un soutien dans la menée des activités
- Être capable d'agir à la place du directeur en cas d'absence de celui-ci
- Être capable de conduire l'équipe
- De mettre en place des réunions si nécessaire
- D'avoir un rôle formateur
- De conduire des projets
- De maîtriser des techniques de communication (réunion, évaluation...)

Personnel technique - le personnel sera chargé de l'entretien des locaux, du service des repas, de l'entretien du linge. Il aura pris connaissance du projet pédagogique et participera également à sa mise en place (langage et attitude correcte, respect du travail des autres ...)

Nos séjours sont déclarés auprès des services de LA Direction Départementale de Jeunesse et Sport et respectent la réglementation en vigueur.

A) Préparation du séjour

Prise de contact avec le Service Vacances par téléphone au 04 67 40 73 01 ou par mail contact@adpep34.org puis constitution du dossier de l'enfant.

B) Schéma général du séjour et règles de vie

Journée type colonies de vacances : voir projet pédagogique 2017 qui sera réactualisé par la directrice-adjointe pour l'été 2018.

Chaque groupe sera installé de façon à favoriser son autonomie de vie (sanitaires, douches, salles d'activité, chambres, séparation filles/garçons ...)

Les repas de midi et du soir seront pris à heures fixe (12H/19H), les enfants ont la possibilité de manger à la place et avec les personnes qu'ils désirent. Des pique-niques peuvent être prévus (midi ou soir).

L'entretien des locaux communs (salle à manger, chambres, infirmerie, cuisine, salle commune ...) est assuré par le personnel technique à des horaires fixes donc à respecter (locaux libres et rangés). L'entretien des salles d'activités des groupes sera assuré par les membres du groupe. Le linge de chaque groupe sera lavé 2 fois par semaine (voir planning).

Afin de maintenir le lien avec les parents ou responsables des enfants, ils devront écrire au minimum 1 fois par semaine.

Un blog est mis en place pour favoriser l'information des parents.

Un planning général des activités permettra la répartition du matériel, des activités du centre, des locaux. Ce planning sera tenu à jour par les animateurs de chaque groupe avec l'aide des membres de l'équipe de direction.

Une salle sera mise à la disposition du personnel. Dans cette salle se tiendront :

- Les réunions de travail
- La documentation
- Un coin repos

La périodicité des réunions sera à définir par l'ensemble des personnes, chaque jour le personnel devra assurer des temps « animation collective, et individuelle ». Il pourra également dégager des temps de repos et de formation (voir journée-type).

La répartition de ces temps se fera de façon équitable. Le repos hebdomadaire se prendra de 21h30 à 21h30 le lendemain soit juste avant l'horaire de la réunion.

Règles de vie

- Respect des règles de vie définies en commun
- Respect des horaires : Respect du travail des autres
- Respect des personnes (physique et moral) : Avoir un langage correct
- Avoir un comportement clair et sain au niveau des relations ou des problèmes liés à la mixité
- Mettre en avant l'intérêt collectif

Les interdits

Il est formellement interdit au personnel et aux membres de l'équipe d'encadrement :

- d'exercer des sévices ou des privations sur les enfants
- d'être en état d'ivresse
- d'introduire des personnes étrangères au centre sans autorisation

- de fumer dans les locaux et en présence des enfants- de posséder des stupéfiants

Voir le Projet éducatif et les conditions générales d'accueil et de fonctionnement des centres de vacances de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault.

À la fin du séjour, nous vous remettrons un questionnaire qui vous permettra d'évaluer le séjour de votre enfant dans sa globalité (transport, hébergement, restauration, activité, encadrement).

C) Communication avec les familles

Blog, courrier, téléphone (voir lettre directeur).

VI. ORGANISATION DU SÉJOUR EN CLASSE DE DÉCOUVERTE

A) Projets et activités (photos)

Voir projet stratégique.

Exemple :

- Découverte de l'environnement méditerranéen et plus particulièrement de la zone Natura 2000 des Orpellières
- Découverte de l'environnement méditerranéen et plus particulièrement de la zone Natura 2000 des Orpellières et pratique sportive (voile, char à voile, paddle et canoë)

B) Les objectifs du séjour

Faire coexister le projet du centre et le projet de l'enseignant

C) Encadrement du séjour

Chaque classe bénéficie d'un animateur spécialisé environnement qui assure avec l'enseignant, les activités prévues. Nos séjours sont agréés par l'Éducation Nationale et respectent la réglementation en vigueur.

D) Préparation du séjour

- Prise de contact avec le service classes par téléphone au 04 67 40 73 01 ou par mail contact@adpep34.org
- Aide à la constitution du dossier de l'IA
- Aides JPA, MAS, chèques vacances et les bourses PEP

E) Schéma général du séjour et règles de vie

Voir plaquette en annexe.

À la fin du séjour, nous vous remettrons un questionnaire qui vous permettra d'évaluer le séjour de votre classe dans sa globalité. (Transport, hébergement, restauration, activité, encadrement)

F) Communication avec les familles

Mise à disposition des moyens de communication (Blog, courrier, téléphone).

VII. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE GROUPES

A) Préparation du séjour (formalités)

Prise de contact avec le service groupe par téléphone au 04 67 40 73 01 ou par mail contact@adpep34.org

B) Règles de vie

Voir le règlement intérieur du centre en annexe.

REGLEMENT INTERIEUR.

Afin que chaque groupe puisse vivre au mieux son séjour, chacun est tenu d'appliquer le règlement intérieur.

LES EXTERIEURS

Il est demandé de respecter le matériel mis à disposition (tables, ballons....) et de prévoir son rangement. L'environnement naturel doit être scrupuleusement respecté(ne pas arracher les feuilles ou branches d'arbres).

Les jeux de ballons et raquettes se font sous la surveillance d'un adulte qui veillera à ce que l'orientation du jeu ne mette en danger ni les personnes ni les bâtiments.

Il est interdit de fumer dans l'espace de jeux.

SALLES DE CLASSES ET D'ACTIVITES

Chaque classe ou groupe aura à disposition une salle, vous êtes tenu de participer à l'entretien des salles : rangement matériel utilisé, nettoyage des tables et du sol si cela est nécessaire.

SALLE RESTAURATION

La direction du centre attribue à chaque groupe pour toute la durée du séjour un espace de restauration.

Afin de ne pas désorganiser son travail, il est interdit de modifier le nombre de couverts déposés sur les tables par le personnel de service.

Les enfants et les adultes sont mis à contribution pour le débarrasage des tables. Par souci de sérénité et de sécurité, à chaque table un responsable de table sera seul autorisé à se déplacer pendant toute la durée du repas.

Les enseignants ont la possibilité de manger ou non aux mêmes tables que leurs élèves. Les accompagnateurs et les animateurs mangeant avec les enfants sont tenus de faire respecter une ambiance conviviale et de favoriser l'hygiène alimentaire.

La salle de restauration peut être utilisée comme salle d'activité en dehors des heures de repas et avec l'accord d'un membre de la direction.

L'accès aux cuisines et à la plonge est strictement interdit à toute personne étrangère au service.

LES CHAMBRES

La chambre est un espace où l'intimité et la collectivité doivent cohabiter.

Les animateurs et / ou les accompagnateurs doivent veiller à ce que les espaces de rangement soient répartis de façon équitable et raisonnable.

Il est demandé à l'ensemble des usagers de veiller à la gestion des éclairages et ouvertures des fenêtres et portes (fermetures après l'aération du matin) afin de respecter les économies d'énergie.

Afin de faciliter le travail du personnel de service, il est indispensable que le sol soit libre de tout obstacle. Les chambres ne respectant pas ne seront pas nettoyées.

Le matériel mis à votre disposition doit être scrupuleusement respecté. Ainsi il est interdit d'organiser des batailles de traversins, les couvertures doivent être reposées pliées en fin de séjour sur chaque lit.

Il est interdit de sauter d'un lit à l'autre.

LINGERIE

L'accès à la lingerie et l'utilisation de son matériel (lave-linges, sèche linge) est strictement interdit à toute personne ne faisant pas partie du personnel du centre sauf accord de la direction.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

L'accès aux jeux (baby-foot, table ping-pong, jeux de société, ballons, raquettes...) sont mis à disposition des usagers sous la responsabilité des adultes accompagnants qui assureront le bon usage de ce matériel et de son rangement.

DÉGRADATION

Toute dégradation (volontaire ou non) occasionnant un coût de réparation pour le centre sera facturée au groupe auquel appartient le responsable de la dégradation.

HYGIENE, SANTÉ

L'hygiène de chacun conditionne l'hygiène collective.

Dans le cadre des classes de découvertes, les enfants prennent une douche quotidienne.

Les animateurs et /ou les accompagnateurs veillent à ce que chaque enfant change quotidiennement de sous-vêtements.

Pour les séjours d'au moins 10 jours, le linge est lavé une fois pendant le séjour. Pour les séjours plus courts le linge peut être lavé en cas d'accident.

LES SOINS MÉDICAUX

Le centre est équipé d'une infirmerie avec armoire fermée à clé et un réfrigérateur et de chambres d'isolement. Tout adulte titulaire de l'AFPS ou du PSC1 peut dispenser "les petits soins" sans oublier de noter le nom de l'enfant et les soins effectués sur le chier de liaison de l'infirmerie.

Un cabinet médical suit le centre à l'année

Les traitements sur ordonnance des enfants sont administrés par son enseignant ou l'assistant sanitaire.

LA SÉCURITÉ

La nuit la surveillance des enfants incombe à l'enseignant. Sur place, les animateurs accompagnent cette surveillance. En cas de problème grave, un membre de la direction est présent sur les centres.

Selon la loi en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les espaces intérieurs.

Les plans d'évacuation sont affichés à chaque étage. Le personnel du centre est formé aux exercices d'évacuation.

Tous ces points sont évoqués avec les responsables des groupes dès leur arrivée, par le personnel accompagnant.

La direction organise régulièrement des exercices d'évacuation.

LE RÔLE DES ACCOMPAGNEURS

En relation avec l'enseignant, il participe au déroulement du séjour, voyage, installation, repas, douches, coucher...

Le jour du départ, ils aideront les élèves à rassembler toutes leurs affaires, à faire les valises et ranger les chambres.